



Les Thémas de la DGE

Théma n° 29

Mai 2025

Accompagner les ETI, des acteurs stratégiques pour la réindustrialisation et les territoires

Auteurs : Victor Bletton, Georges Hemery, Guillaume Lourette,
Pierre Roux (SCIDE)

Les entreprises de taille intermédiaire (ETI), dont le nombre est passé de 5 400 en 2017 à 6 800 en 2022, jouent un rôle majeur dans l'économie, créant 26 % de la valeur ajoutée et employant 3,7 millions de salariés. Elles montrent une plus forte orientation industrielle que les autres catégories d'entreprises : premier employeur de ce secteur, elles sont très intégrées dans l'appareil productif français.

Les ETI, qui ont fait preuve d'une forte résilience dans le contexte économique ralenti du début des années 2020, présentent des atouts essentiels pour le dynamisme de l'économie française. Avec des implantations sur l'ensemble du

territoire, les ETI contribuent fortement à l'emploi, notamment dans les zones éloignées des grands centres urbains.

Leur structure capitaliste principalement sous contrôle français favorise la souveraineté sur les enjeux économiques.

Deuxième catégorie contributrice au chiffre d'affaires à l'export derrière les grandes entreprises (GE), elles représentent des actifs stratégiques dans la chaîne de valeur des champions nationaux, avec notamment des leaders sur des marchés de niche.

Elles sont un acteur décisif dans la réindustrialisation de la France enclenchée depuis 2017, étant notamment responsables de 25 % des ouvertures d'usines sur la période 2022 à 2024. Enfin, bien que les ETI bénéficient moins des dispositifs de soutien à la recherche et au développement (R&D), elles s'affirment comme les deuxièmes contributrices derrière les GE à l'investissement en R&D, avec des dépenses orientées vers les moyennes-hautes technologies.

Pour soutenir les ETI et la transformation des PME de croissance en ETI, les pouvoirs publics ont mis en place deux programmes ces dernières années : la Stratégie Nation ETI, initiée en janvier 2020, soutient le développement des ETI françaises et renforce la prise en compte de leurs spécificités dans la conception des politiques publiques. Plus récemment, le programme ETIncelles, lancé en novembre 2023, accompagne les PME de croissance dans leur passage à l'échelle pour devenir des ETI, avec un objectif simple : fluidifier leurs relations avec l'administration et lever les freins administratifs qui entravent leur développement.

1 Les ETI occupent une place centrale, au cœur de l'économie française

A Les ETI représentent un quart de l'activité économique française

Les ETI sont des acteurs économiques majeurs, contribuant pour un quart à l'activité française. En 2022, l'économie française comptait près de 6 800 ETI¹ qui pesaient pour 25 % des effectifs salariés, 29 % du chiffre d'affaires et 26 % de la valeur ajoutée². Le nombre d'ETI a augmenté de

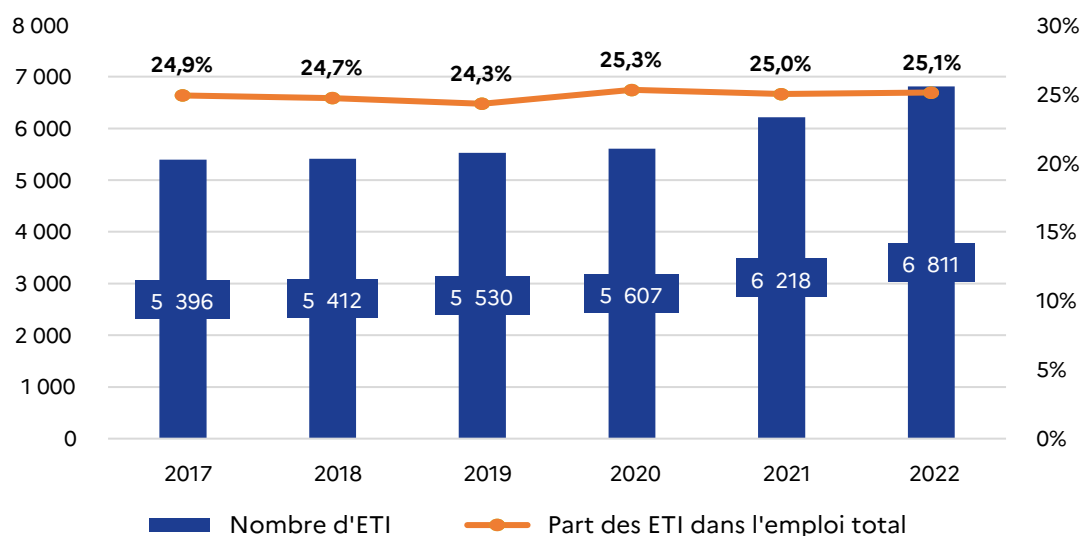
1 Champ : Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

2 L. Léveillé, C. Roineau (Insee), « Le tissu productif français par catégorie d'entreprises en 2022 », *Les entreprises en France – Insee Références*, décembre 2024.

26% entre 2017 et 2022. Leur taille se rapproche plus des PME que des GE puisqu'en moyenne elles emploient 580 salariés (cf. Encadré 1). Leur part dans l'emploi est restée stable (cf. Figure 1).

Figure 1. Évolution du nombre d'ETI et de la part des ETI dans l'emploi total entre 2017 et 2022

Champ : Secteurs principalement marchands non financiers et non agricoles ; étude en entreprises profilées.



Source : Insee, dispositif Esane – 2017 à 2022.

ENCADRÉ 1

Définitions clés et retour sur la loi de modernisation de l'économie (LME)

La notion d'entreprise, d'unité légale et de groupe

En 1993, le législateur européen³ a introduit la définition suivante d'une entreprise :

« L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ».

La notion d'entreprise est ainsi statistique ou économique, à la différence de la notion d'unité légale, qui définit une entité juridique de droit public ou privé et dont l'existence dépend du choix de ses propriétaires (pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales). Le périmètre de l'entreprise consolide les unités légales jouissant d'une certaine autonomie de décision. Elle se différencie en cela du groupe d'entreprises qui se définit par les liaisons financières de contrôle, certains grands groupes diversifiés pouvant être composés de plusieurs entreprises.

La LME et la catégorie d'ETI

3 Article n°[696/93](#) du conseil de régulation (EEC).

La Loi de modernisation de l'économie (LME⁴) de 2008 a créé de nouvelles catégories statistiques pour les entreprises, en fonction notamment de leur effectif salarié : les microentreprises (MIC), les petites et moyennes entreprises (PME), les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE).

La catégorie des ETI regroupe les entreprises ayant entre 250 et 4999 salariés, avec un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un bilan total inférieur à 2 milliards d'euros. Les entreprises de moins de 250 salariés, mais au chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros et au total de bilan supérieur à 43 millions d'euros sont aussi comptabilisées comme des ETI.

La définition de PME existait déjà au niveau national et européen depuis 2003 et a donc fourni la borne basse des seuils pour les ETI. Les bornes hautes (seuils de 5 000 salariés, 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et 2 milliards d'euros de bilan) ont été choisies en prenant en compte trois considérations : l'homogénéité au sein de la catégorie, son poids dans l'économie, et par différence, le nombre de grandes entreprises (GE) qui restent dans la catégorie supérieure après définition de la borne supérieure des ETI (et donc de la borne inférieure des GE).

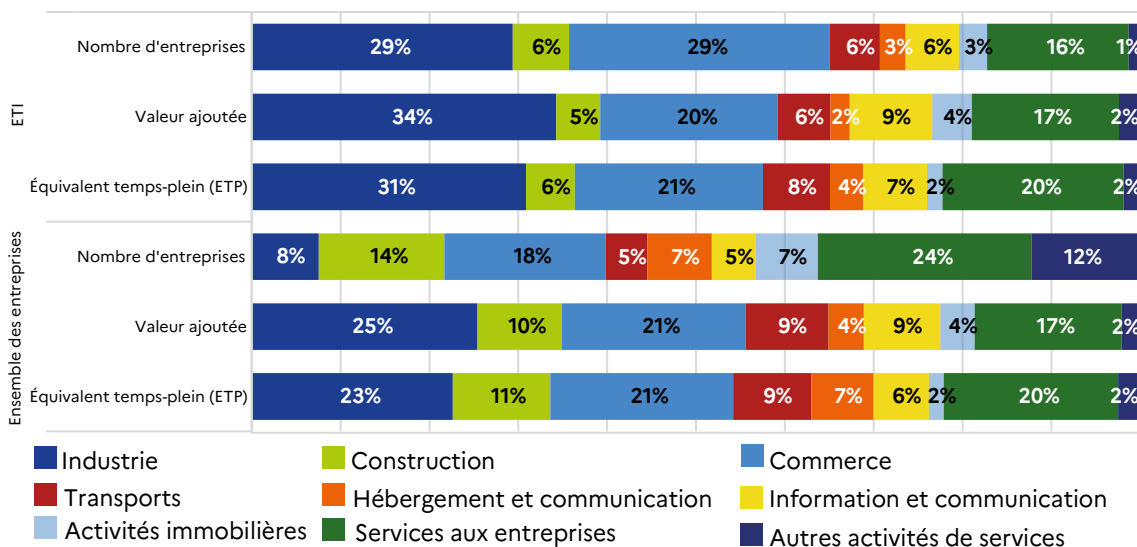
B Les ETI sont des entreprises établies qui, pour la majorité d'entre elles, ont surmonté les premières phases de développement et sont plutôt orientées vers le secteur industriel

Les ETI se caractérisent par une forte implantation dans l'industrie. 29 % des ETI sont industrielles et environ un tiers de leurs effectifs est industriel, contre moins d'un quart pour l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands (cf. Figure 2).

Le commerce et les activités de services aux entreprises sont les autres principaux secteurs dans lesquels on retrouve des ETI, dans des proportions similaires à l'ensemble des secteurs principalement marchands, que ce soit en valeur ajoutée ou en emploi.

4 Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, [JORF n°0181 du 5 août 2008](#).

Figure 2. Répartition du nombre d'entreprises, de la valeur ajoutée et de l'emploi selon le secteur d'activité, pour les ETI et pour l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands – 2022



Champ : Secteurs principalement marchands non financiers et non agricoles, étude en entreprises profilées.

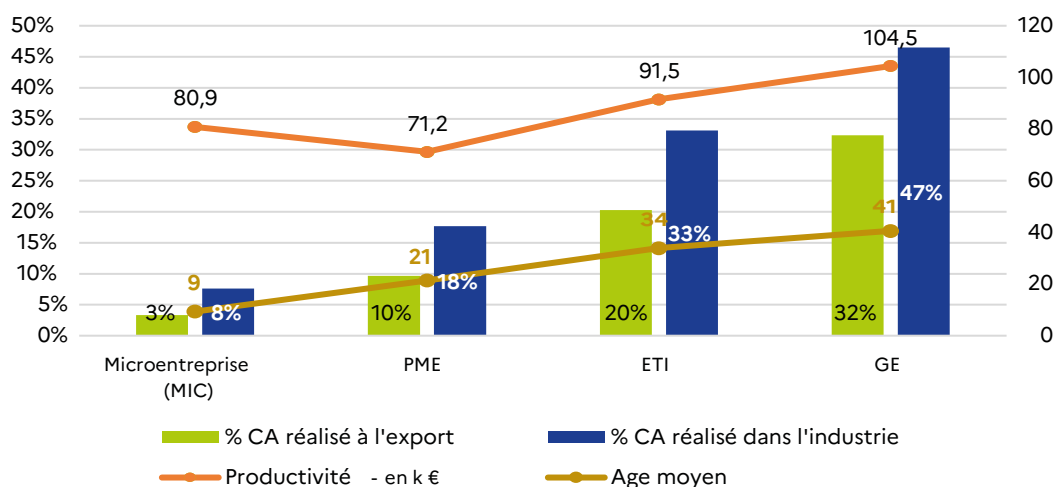
Source : Insee, dispositif Esane – 2022.

Les ETI occupent une position intermédiaire entre les PME et les GE sur de nombreux aspects, tels que le commerce extérieur, l'âge moyen ou encore la productivité (cf. Figure 3) :

- les PME sont tournées vers le marché domestique tandis que les GE réalisent une part significative de leur chiffre d'affaires à l'export (près d'un tiers). Les ETI occupent une position intermédiaire, avec 20 % de leur chiffre d'affaires réalisé à l'export ;
- avec un âge moyen de 34 ans, les ETI sont plus matures que les PME (21 ans) mais moins que les GE (41 ans). Elles ont traversé les phases de développement les plus critiques et affichent une productivité du travail supérieure aux PME, mais inférieure à celles des GE. Les raisons pourraient être les suivantes : les ETI reposent moins sur le capital et leurs immobilisations corporelles que les GE, leur taille moindre ne leur permettant pas non plus d'exploiter au même degré les économies d'échelle. En revanche, elles s'appuient davantage sur le facteur travail⁵.

5 P. Fleckinger, A. Prévet, T. Ventajol (Chaire etilab – Mines Paris PSL), « État des lieux des ETI », *Lettre n°2 de l'etilab*, octobre 2022.

Figure 3. Part du chiffre d'affaires réalisé à l'export et réalisé dans l'industrie sur le chiffre d'affaires total (axe de gauche), âge et productivité moyens (axe de droite), étude en entreprises profilées – 2022



Champ : Secteurs principalement marchands non financiers et non agricoles, étude en entreprises profilées.

Source : Insee, dispositif Esane – 2022.

Précision méthodologique : L'âge de l'entreprise est mesuré comme l'âge de l'unité légale contribuant le plus à la valeur ajoutée de l'entreprise profilée.

La productivité par tête, en millier d'euros, est calculée comme le rapport entre la valeur ajoutée annuelle HT et le nombre d'ETP salariés.

C Les ETI : une notion française qui n'existe pas encore à l'échelle européenne, avec des similarités mais aussi des différences significatives vis-à-vis du *Mittelstand* allemand

Si la catégorie de PME existe depuis 2003 à l'échelon européen⁶ et regroupe toutes les entreprises de moins de 250 employés (et ayant moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires ou moins de 43 millions d'euros de bilan), il n'existe pas à l'échelle européenne de catégorie spécifique pour distinguer les entreprises de taille plus importante.

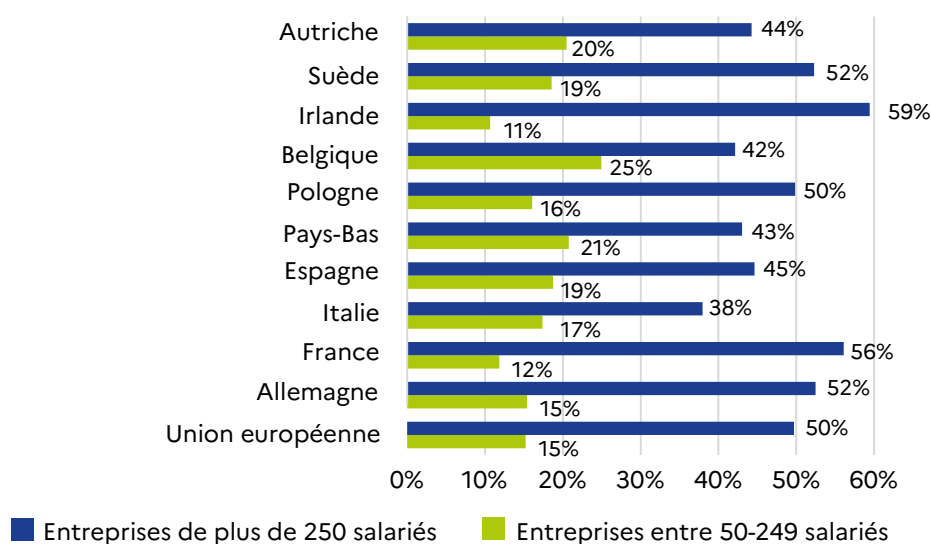
De même, à l'échelle des autres pays européens, il n'existe pas d'équivalent direct à la notion d'ETI. Les ETI françaises sont souvent comparées au *Mittelstand* allemand, alors que cette catégorie n'est pas définie par un nombre d'employés, mais plutôt par une propriété et une gouvernance unique et le plus souvent familiale⁷. L'entreprise est autonome financièrement avec souvent des capacités d'autofinancement conséquentes, et le propriétaire de l'entreprise exerce une influence personnelle décisive et assume la gestion du risque. La majorité des PME allemandes remplit les critères du concept de *Mittelstand*, tout comme certaines grandes entreprises, ce qui ne permet pas une comparaison pertinente en termes de poids économique.

6 Commission Recommendation of 6 May 2003 concerning the definition of micro, small and medium-sized enterprises. ELI: <http://data.europa.eu/eli/reco/2003/361/oj>

7 CCI France Allemagne, « Le *Mittelstand*, fer de lance de l'économie allemande », octobre 2021, à partir de la définition donnée par l'IfM Bonn (Institut für Mittelstandsforschung).

De manière générale, les modèles productifs allemands et français présentent des différences importantes. La force du modèle économique allemand repose sur la diversité de ses PME, spécialisées dans des domaines divers et réparties sur l'ensemble du territoire. Le marché français est beaucoup plus concentré autour de ses grandes entreprises : deux tiers du chiffre d'affaires total est généré par les 7 100 GE et ETI⁸, dont 38 % pour les seules GE. Les entreprises de plus de 250 salariés représentent ainsi une part de la valeur ajoutée de l'économie nationale légèrement plus grande en France : 56 % contre 52 % en Allemagne (cf. Figure 4). C'est une part bien plus importante que celle de l'Italie (38 %), autre pays souvent cité dans les comparaisons sur les ETI et qui se caractérise par de fortes exportations.

Figure 4. Part de la valeur ajoutée totale annuelle réalisée par les entreprises entre 50 et 249 salariés et les entreprises de plus de 250 salariés – 2022



Champ : industrie, construction et services marchands (NACE Rev. 2).

Source : Eurostat – 2022 – DOI : https://doi.org/10.2908/SBS_SC_OVW.

Précision : Dans la mesure du possible, les résultats sont donnés avec la définition européenne stipulée en 1993 (cf. Encadré 1)

2 Les ETI sont des acteurs majeurs pour le dynamisme de l'économie française et la réindustrialisation

A Des « terres d'ETI » se développent en France : ces territoires où les ETI sont les plus dynamiques

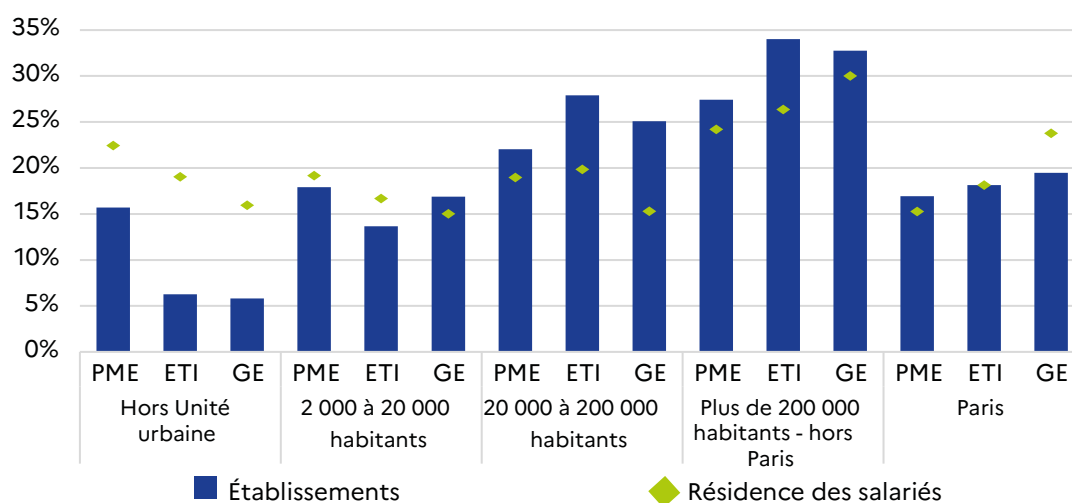
Si les sièges sociaux sont principalement situés en Île-de-France (2 300 ETI, soit 34 % des ETI) ou proches des grandes agglomérations (320 dans le Rhône, 220 dans le Nord), la majeure partie des ETI est aussi présente dans diverses régions à travers l'implantation d'autres types

8 C. Lefebvre, J.-P. Martin (Insee), « Panorama de l'appareil productif en 2022 », *Les entreprises en France – Insee Références*, décembre 2024.

d'établissements comme des usines de production, des magasins ou encore des bureaux décentralisés. La centralisation des sièges en Île-de-France n'altère pas l'ancrage territorial des ETI, puisqu'en 2019, 80 % d'entre elles disposaient également d'un établissement dans au moins une autre région⁹.

Les ETI participent davantage que les GE au dynamisme économique des unités urbaines¹⁰ à moyenne densité de population et des communes éloignées du continuum urbain. L'implantation territoriale des établissements des ETI se singularise de celle des GE par une part plus importante (62 % contre 58 %) dans les unités urbaines de plus de 20 000 habitants (en dehors de Paris). Les ETI permettent ainsi une décentralisation de l'activité productive autour des autres bassins de vie français (cf. Figure 5). Par ailleurs, 19 % des salariés d'ETI résident dans des communes hors des unités urbaines, participant à la revitalisation des zones rurales (16 % des salariés de GE). *A contrario*, les salariés des GE résident beaucoup plus dans l'unité urbaine de Paris (24 % des salariés).

Figure 5. Répartition des établissements et des salariés par catégorie d'entreprise et type d'unité urbaine – 2022



Champ : Secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Établissements employeurs et postes non annexes.
Sources : DADS Salariés et Etablissements 2022, FARE 2022. Base des unités urbaines, Insee, 2020.

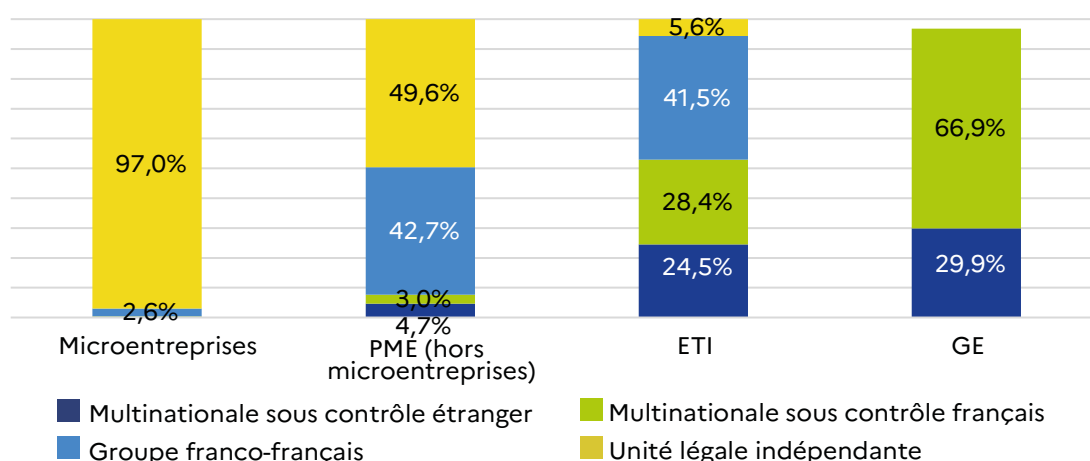
9 P. Fleckinger, A. Prévot (Chaire etilab – Mines Paris PSL), « Île-de-France, Terre de sièges et de rayonnement », *Lettre n°7 de l'etilab*, janvier 2024.

10 La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Les unités urbaines sont construites en France métropolitaine et dans les DOM d'après la définition suivante : une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

B Les ETI appartiennent le plus souvent à des groupes français, dont la majorité n'a de filiales qu'en France

Les entreprises peuvent être indépendantes, appartenir à un groupe de sociétés français (groupe « franco-français ») ou bien à une multinationale qui peut être sous contrôle français ou étranger. Cette structure de l'organisation et du contrôle des entreprises est étroitement liée à la catégorie à laquelle elles appartiennent (cf. Figure 6).

Figure 6. Répartition du nombre d'entreprises selon la catégorie d'entreprise et le type de contrôle – 2022



Champ : Secteurs principalement marchands non financiers et non agricoles.

Source : Insee, dispositif Esane – 2022.

Précision : La part de GE manquante est protégée par le secret statistique.

Si les GE sont toutes rattachées à des groupes, qu'ils soient français ou étrangers, et que les PME sont pour l'essentiel indépendantes ou appartenant à des groupes français, les ETI présentent une répartition plus équilibrée, combinant ces deux modèles.

Par ailleurs, les ETI ont des stratégies très différentes en fonction de leur type de contrôle :

- 42 % des ETI appartiennent à un groupe franco-français. L'activité de ces ETI est majoritairement concentrée sur les secteurs « abrités » de la concurrence internationale : 36 % d'entre elles exercent dans le commerce et 10 % dans la construction. Leur activité est alors moins orientée vers l'international que les autres ETI, puisque seulement 5 % de leur chiffre d'affaires est réalisé à l'export ;
- 28 % des ETI appartiennent à une multinationale française. Plus orientées vers le secteur industriel (39 % de ces ETI), elles appartiennent à des grands groupes (détenant plus de 75 unités légales en moyenne, dont 27 à l'étranger) et elles exportent davantage (24 % de leur chiffre d'affaires) ;

- 25 % des ETI appartiennent à un groupe étranger. Ces ETI sont de taille plus grande, exercent dans l'industrie et exportent davantage (30 % de leur chiffre d'affaires est réalisé à l'export) ;
- enfin, 6 % des ETI sont indépendantes. Elles sont légèrement plus jeunes et plus petites, se distinguent par une structure sectorielle différente des autres ETI, avec une représentation plus importante des activités immobilières, des activités de soutien aux entreprises et des transports par exemple.

La structure de la main-d'œuvre des ETI est influencée par leur contrôle. C'est le cas notamment des ETI industrielles, où les entreprises sous contrôle étranger ont une part plus importante de cadres et de professions intermédiaires, en lien avec une production souvent délocalisée¹¹.

C Les ETI sont des acteurs majeurs de la réindustrialisation et de l'innovation de rupture

En plus de faire pleinement partie du noyau industriel, les ETI se positionnent comme des acteurs décisifs de la réindustrialisation en France. **Parmi les 1 600 usines présentes sur le territoire en 2021, 37 % appartiennent à des ETI et concentrent 44 % du chiffre d'affaires, alors que 12 % appartiennent à des GE pour 33 % du chiffre d'affaires.** Les usines (cf. Encadré 2) appartenant à des ETI se différencient de celles appartenant à d'autres catégories d'entreprises par l'emploi, particulièrement autour des métiers industriels : **l'emploi moyen d'une usine détenue par une ETI atteint 56 ETP dont 71 % sont des métiers industriels¹².**

¹¹ P. Fleckinger, A. Prévot (Chaire etilab – Mines Paris PSL), « Emploi, Territoire et Industrie », *Lettre n°5 de l'etilab, mai 2023*.

¹² En moyenne, une usine appartenant à une GE emploie 35 ETP par usine dont 68% de métiers industriels et une usine appartenant à une PME emploie 42 ETP dont 73% de métiers industriels.

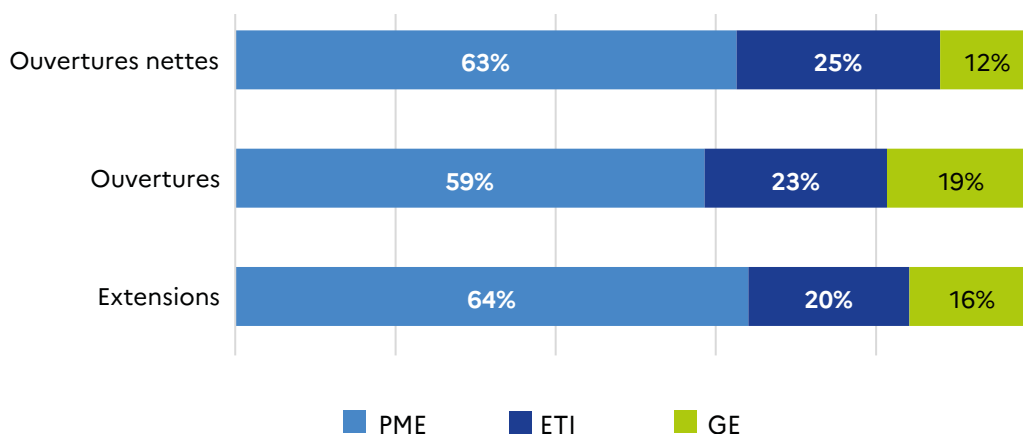
ENCADRÉ 2 Le baromètre industriel de l'État

Afin de suivre les effets des mesures de politique publique déployées en faveur de la réindustrialisation, la Direction générale des Entreprises (DGE) a développé plusieurs indicateurs¹³. Le premier est le nombre d'usines en France : un établissement industriel manufacturier de plus de 20 ETP est comptabilisé comme une usine si au moins la moitié des emplois exercés en son sein relèvent de métiers industriels.

En complément de cet indicateur de nombre d'usines, la DGE publie semestriellement, depuis 2022, le baromètre industriel de l'État. Il permet de dénombrer les ouvertures nettes et les fermetures de sites industriels, ainsi que les extensions et réductions significatives de sites industriels, sur l'ensemble du territoire français.

De 2022 à 2024, les ETI ont ouvert près de deux fois plus de sites industriels que les GE, ont procédé à plus d'extensions et ont moins réduit ou fermé de lignes de production, participant ainsi davantage aux ouvertures et aux extensions nettes (cf. Figure 7). Il importe cependant de rappeler que les chiffres présentés ici sont en nombre de sites et ne tiennent pas compte de la taille des sites, qui tend à être plus importante pour les GE.

Figure 7. Répartition des ouvertures nettes, ouvertures et extensions significatives de sites industriels de 2022 à 2024 par catégorie d'entreprises



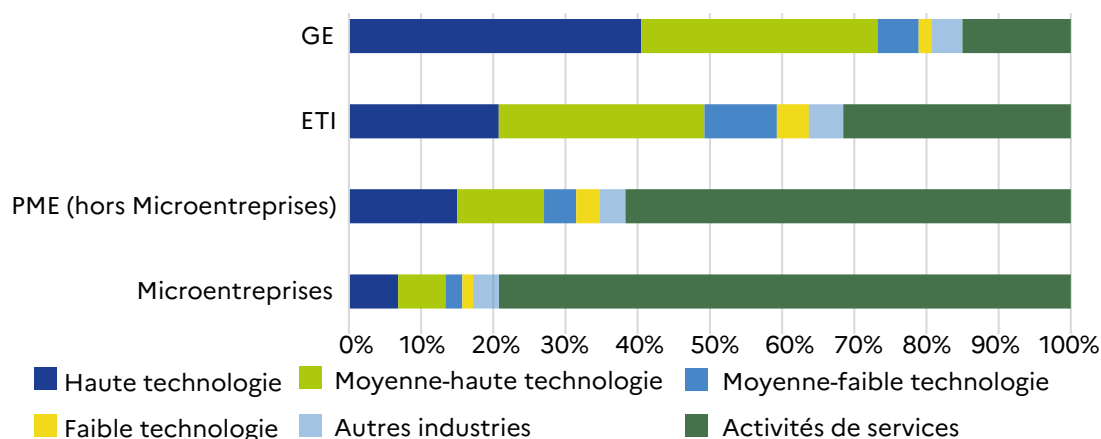
Précision : Une extension significative comptabilisée est un site industriel de plus de 20 ETP dont l'emploi et/ou la production a augmenté de 50 % ; une ouverture comptabilisée est un site industriel de plus de 20 ETP qui produit pour la première fois.

Source : DGE, Baromètre industriel de l'État.

¹³ G. Hemery, B. Vatimbella, R. Billard, L. Gravit, «Où en est la réindustrialisation de la France?», *Les Thémas de la DGE, mai 2024*.

En plus de participer activement à la réindustrialisation, les ETI représentent 25 % des dépenses de R&D des entreprises¹⁴, ce qui en fait la seconde catégorie qui investit le plus, derrière les GE (54 %). Plus exposées à la concurrence internationale que les PME, les ETI investissent plus dans la R&D que ces dernières, alors qu'elles bénéficient relativement moins des dispositifs de soutien¹⁵. Les ETI actives en R&D réalisent pourtant 30 % de leur chiffre d'affaires à l'export, devant les GE (17 %) et les PME (27 %)¹⁶.

Figure 8. Dépenses de R&D par catégorie d'entreprise et selon l'intensité technologique en 2021



Champ : France entière.

Source : MESR, État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche (EESR) 2024.

Les ETI d'aujourd'hui, qui à l'instar des GE investissent majoritairement dans les technologies de rupture (haute et moyenne-haute technologies), ont le potentiel pour devenir des acteurs majeurs de demain, capables de s'implanter sur les segments des chaînes de valeur à haute valeur ajoutée.

ENCADRÉ 3 La résilience des ETI pendant la crise sanitaire

La Banque de France¹⁷ met en exergue la résilience des ETI dans le contexte économique ralenti en 2023. Leur situation financière est globalement meilleure qu'en 2019 : la trésorerie se stabilisant en 2023 à des niveaux supérieurs à ceux de 2019. Les capitaux propres des ETI se sont renforcés, diminuant de fait le taux d'endettement, tout en conservant une très bonne rentabilité.

14 MESR, État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°17, 2024.

15 Selon le MESR, la part du soutien public direct (subventions ou commandes publiques) dans les dépenses de R&D des ETI est de 2,8 %, contre 8,4 % pour les PME et 9,3 % pour les GE.

16 C. Luzy (SIES), « La R&D dans les PME, les ETI et les grandes entreprises », État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°17, juin 2024. Les chiffres diffèrent des chiffres donnés plus haut, pour des questions d'années (2021 contre 2022) et de périmètres sectoriels.

17 M. Graignon et A. Mérébier, « Dans un contexte économique ralenti, les entreprises de taille intermédiaire ont confirmé leur résilience en 2023 », Article 3 du Bulletin n°253 de la Banque de France, juillet 2024.

Si le nombre de défaillances a cru pour cette catégorie d'entreprises comme pour l'ensemble de l'économie en 2023, il a ralenti pour les ETI en 2024 alors qu'il a continué à accélérer pour les PME.

3 La capacité à croître des ETI est déterminante pour le renouvellement du tissu productif

A La croissance des entreprises : un équilibre entre croissance organique et croissance externe

Devenir une ETI est un processus qui prend du temps. L'idée de la croissance des entreprises comme un phénomène rapide et linéaire ne concerne en réalité qu'une minorité d'entre elles (cf. Encadré 3). Pour les autres, la croissance nécessite une mobilisation séquentielle de ressources et de compétences, avec des phases d'allers-retours¹⁸.

Cette mobilisation de ressources peut se faire de deux façons différentes. D'un côté, la croissance organique (ou interne) définit le développement de l'entreprise fondé sur un accroissement des capacités existantes, et en particulier le recrutement de salariés. De l'autre, la croissance externe correspond à l'acquisition de structures déjà existantes, le plus souvent dans un marché vertical – en amont ou en aval de la chaîne de valeur – ou dans un marché horizontal, en rachetant un concurrent¹⁹.

Souvent, les PME qui deviennent ETI ont combiné les deux types de croissance de manière simultanée. Les travaux de la chaire etilab²⁰ portant sur les années 2008 à 2018 ont montré que la croissance organique représentait 31 % de la création d'emploi totale des entreprises qui franchissent la barre des 250 employés sur la période, le reste étant expliqué par la croissance externe.

Plusieurs autres leviers peuvent encourager la croissance des PME, afin qu'elles deviennent à terme des ETI, comme par exemple l'innovation (cf. supra) ou l'export. Dans son enquête de 2024²¹, Bpifrance soulignait que les PME exportatrices (27 % des PME) étaient plus performantes, avec une augmentation de chiffre d'affaires de +1,6 % entre 2022 et 2023, contre -0,1 % pour les PME non exportatrices.

18 P. Mustar (Chaire etilab – Mines Paris PSL), « La croissance des entreprises entre ressources et compétences », *Lettre n°10 de l'etilab*, décembre 2024.

19 Les entreprises peuvent également acquérir une autre entreprise en dehors de leurs marchés pour étendre leur offre de produits ou de services, mais développent dans ce cas moins les synergies entre l'activité de base et les nouvelles activités acquises.

20 S. Dossou, P. Fleckinger, A. Prévot (Chaire etilab – Mines Paris PSL), « Les nouvelles ETI de 2008 à 2018 », *Lettre n°11 de l'etilab*, décembre 2024.

21 BPI France Le Lab, « Au-delà des frontières: l'export et les PME en 2024 », Enquête, février 2024.

B Les PME devenues ETI en 2022 montrent une très forte croissance, à la fois en chiffre d'affaires et en emploi, par rapport au reste des ETI et de l'économie

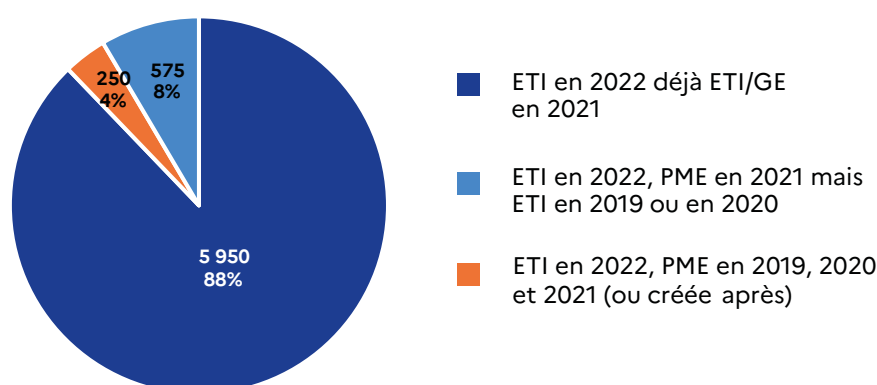
La mobilité entre les catégories PME et ETI est forte : 825 PME ont évolué vers le statut d'ETI en 2022 (cf. Figure 9). On distingue parmi ces dernières celles qui étaient ETI en 2019 ou en 2020 et qui étaient repassées au-dessous des seuils de cette catégorie (notamment à cause de la crise sanitaire), et celles ayant franchi le seuil pour la première fois (au moins depuis 2019).

Cette dernière population représente 575 ETI, soit 8 % des ETI de 2022. Ces dernières sont moins orientées vers le secteur industriel (21 % contre 34 % pour les ETI déjà installées), et plus vers la construction et les activités commerciales. Pour 70 % d'entre elles, ces entreprises ont atteint le statut d'ETI en dépassant les seuils de chiffre d'affaires et de bilan en 2022, mais sans dépasser les 250 employés (cf. Figure 10).

Ces entreprises franchissant le seuil d'ETI pour la première fois se distinguent par une croissance importante de l'activité, à la fois en chiffre d'affaires et en emploi (même sans dépasser le seuil des 250 employés).

Le chiffre d'affaires de cette population d'ETI a augmenté en moyenne de 13,4 % par an entre 2017 et 2022, contre 5,5 % pour les ETI déjà installées sur la même période. Ces nouvelles ETI ont embauché 38 salariés de plus, pour avoir en moyenne 166 salariés, alors que l'effectif des ETI déjà installées a crû de 24 salariés sur la même période (de 630 à 654 employés en moyenne).

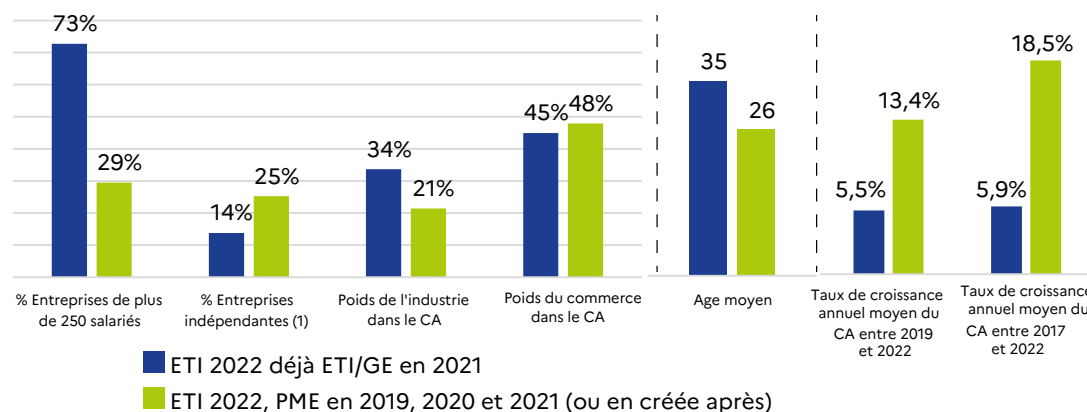
Figure 9. Répartition des ETI de 2022 selon leur catégorie d'entreprise dans les années précédentes



Champ : Secteurs principalement marchands non financiers et non agricoles, étude en entreprises profilées.

Source : Insee, dispositif Esane – 2019 à 2022. Traitement DGE.

Figure 10. Caractéristiques générales des ETI de 2022 déjà ETI ou GE en 2021 et des nouvelles ETI de 2022 qui étaient PME auparavant



Champ : Secteurs principalement marchands non financiers et non agricoles.

Source : Insee, dispositif Esane – 2017 à 2022. Traitement DGE.

Précision méthodologique : le taux de croissance a été mesuré sur le périmètre restreint des entreprises de 2022 existant déjà en 2017, pour ne pas prendre en compte les créations, les défaillances ou les déclassements dans une catégorie d'entreprise inférieure à la suite d'une perte d'activité.

C La dynamique de ces nouvelles ETI est bonne : la grande majorité des nouvelles ETI de 2021 sont restées ETI en 2022 et ont continué à croître

En 2021 déjà, on comptait 600 ETI qui franchissaient le seuil pour la première fois (au moins depuis 2019), contre 5 300 ETI déjà installées et 230 ETI qui avaient fait un passage par la catégorie PME en 2020 avec la crise sanitaire.

Ces 600 nouvelles ETI de 2021 ont des caractéristiques similaires aux 575 nouvelles ETI de 2022 présentées ci-dessus : principalement positionnées dans les secteurs de la construction, du commerce et des activités de services (moins dans l'industrie), elles ont montré un taux de croissance annuel très fort de leur chiffre d'affaires entre 2017 et 2021 (+ 14 % par an) et ont rejoint la catégorie des ETI pour la majorité en dépassant les seuils de chiffre d'affaires et de bilan plutôt que le seuil d'effectif salarié.

Parmi ces 600 nouvelles ETI en 2021, 85 % sont restées ETI en 2022 (contre 97 % des ETI déjà installées). Elles ont continué à croître, employant 26 salariés de plus en moyenne (contre 19,5 salariés de plus pour les ETI déjà installées) et montrant un taux de croissance en chiffre d'affaires de 24 % entre 2021 et 2022 (contre 14 % pour les ETI déjà installées), et ce dans tous les secteurs (dans une moindre mesure dans la construction).

ENCADRÉ 4

Les entreprises en hyper-croissance : 5 % des ETI de 2022 ont moins de 5 ans

350 ETI ont moins de 5 ans en 2022. Contrairement à la tendance pour les autres ETI, elles sont majoritairement dans les activités commerciales (32 % de ces ETI), le soutien aux entreprises (26 % - Agences de travail temporaire, ingénierie, soutien aux entreprises) et la construction (11 % - Promotion immobilière).

Alors qu'elles sont âgées en moyenne de 3,15 ans, elles ont déjà plus de 500 employés en 2022 et sont portées par une croissance de presque 100 salariés supplémentaires pour celles existant déjà en 2019. Au contraire des nouvelles ETI de 2022, elles ont majoritairement atteint ce stade en dépassant la barrière des 250 employés, en bâtissant leur croissance sur un recrutement important.

4 Des dispositifs ont été mis en place pour lever les freins à la transformation des PME de croissance en ETI

A Accompagner les ETI dans la suite de leur évolution et les aider face aux défis spécifiques qu'elles rencontrent

Compte tenu de leur forte proportion dans la valeur ajoutée et dans l'emploi en France et dans les territoires, la Stratégie Nation ETI a été lancée par le président de la République en janvier 2020. Cette action vise à soutenir leur développement et à renforcer la prise en compte de leurs enjeux et de leurs spécificités dans la conception de la politique économique.

La Stratégie Nation ETI se traduit par de nombreuses actions allant du développement d'une « culture ETI » au sein de l'administration à l'accompagnement d'entreprises dans leurs projets de développement. L'action la plus emblématique est la nomination de « référents ETI » au sein des Services économiques de l'État en Région (SeER). Facilement accessibles en cas de difficultés, ils jouent un double rôle, celui de « poisson pilote » aiguillant les ETI au sein de l'administration, et celui de diffuseur de l'information à l'écosystème ETI, à travers les clubs ETI déployés en région.

La Stratégie Nation ETI vise également à développer un dialogue régulier entre l'administration et les acteurs économiques pour mieux prendre en compte les enjeux des ETI, et à mieux identifier leurs « irritants », et cela grâce à plusieurs initiatives : la nomination d'un binôme d'ambassadeurs²² pour relayer les préoccupations des ETI et promouvoir les bonnes

²² Mme Catherine Lagneau, issue de la sphère publique en tant que Présidente-directrice générale du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et M. François Luscan, Président du Groupe Albéa.

pratiques, et le « Tour de France des ETI », qui permet de fédérer l'ensemble des acteurs locaux (entreprises, acteurs publics, ambassadeurs, clubs ETI).

En raison de leurs caractéristiques, les ETI rencontrent des défis spécifiques dans leur croissance, à des degrés parfois différents des PME ou des grandes entreprises. En organisant des réunions de travail qui rassemblent les services de l'État, les Régions, des opérateurs publics et des entreprises, le « Tour de France des ETI » vise à mieux cerner ces défis, tout en mettant en lumière les acteurs et les dispositifs publics qui peuvent aider à y répondre.

Les ETI font également face à des problématiques propres au secteur industriel. Ainsi, la sensibilité aux coûts de l'énergie, l'accès au foncier et le recrutement de profils opérationnels reviennent régulièrement dans les défis identifiés par les dirigeants de ces entreprises.

En 2022, face à la montée des coûts de l'énergie, l'État a mis en place une aide exceptionnelle aux entreprises : le guichet aide énergie. Cette aide a bénéficié à plus de 2 600 ETI, et leur était même exclusivement réservée en 2024.

Les services de l'État portent également la position de la France auprès des institutions européennes, pour veiller à la bonne prise en compte des caractéristiques des ETI à l'échelle européenne.

B Le programme ETIncelles : un dispositif de l'État qui accompagne les PME de croissance pour devenir des ETI

Créé en 2023, le programme ETIncelles est une initiative de l'État destinée aux PME qui ont l'ambition de devenir des ETI. Il a pour objectif de répondre aux préoccupations de terrain que vivent les dirigeants d'entreprises, en les accompagnant dans les étapes clés de leur développement, y compris en fluidifiant leur relation avec l'administration.

Les 197 PME du programme bénéficient d'un accompagnement personnalisé par un interlocuteur unique dont le but est de comprendre leurs besoins et fluidifier leurs échanges avec l'ensemble des services de l'État (cf. Encadré 5). Le dispositif s'appuie sur un large réseau de 45 correspondants, dans les organismes publics et les principales administrations, qui déploient leur expertise auprès des entreprises du programme et les accompagnent dans la résolution des problématiques qu'elles rencontrent. Enfin, le programme vise au partage d'informations et à la création d'une communauté des « PME de croissance », vivier des ETI de demain. Les remontées de terrain des entreprises accompagnées dans le cadre du programme ETIncelles sont également utilisées par l'État dans le cadre de l'élaboration de politiques publiques.

ENCADRÉ 5

Plusieurs exemples d'accompagnement dans le cadre du programme ETIncelles

Une entreprise localisée dans la commune de Haute-Goulaine, dans le département de la Loire-Atlantique (44) et spécialisée dans l'innovation pour la chirurgie orthopédique et traumatologique, a bénéficié d'un accompagnement personnalisé de la part des services de l'État et de Bpifrance. Cet appui lui a permis d'identifier les dispositifs de financement existants, et de compléter son dossier pour l'appel à projet Concours d'innovation i-Nov. Grâce à l'aide des services économiques de l'État en Région (SeER) et à l'accompagnement mené par les équipes régionales de Bpifrance, l'entreprise a été lauréate de l'appel à projet, récompensant son programme de R&D visant à traiter l'arthrose du genou.

Une entreprise de textile ligérienne, fondée à Charlieu, projetait de déménager dans une nouvelle usine à Amplepuis, dans le département du Rhône (69), pour poursuivre son développement. Les deux sites, classés Installations classées Protection de l'Environnement (ICPE), sont soumis à des réglementations de prévention des risques environnementaux. Par l'intermédiaire de l'équipe ETIncelles, l'entreprise a été mise en relation avec la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) dans le cadre de son projet de déménagement, en vue d'être accompagnée dans la fermeture du site actuel. Cette collaboration a facilité les échanges et permis des délais d'instruction rapides. Cette nouvelle ligne de production innovante permettra à l'entreprise de trier et recycler des vêtements, et ainsi de réduire drastiquement l'impact carbone de la production de plusieurs entreprises de la filière.

Le recrutement des entreprises au sein du programme ETIncelles tient compte d'un ensemble de critères permettant de mesurer le potentiel de croissance futur de ces PME, à savoir la dynamique de croissance sur les dernières années, le montant des dépenses dédiées à la recherche et développement (R&D) et les projets de développement en France et à l'export. La sélection tient également compte des priorités stratégiques pour l'économie française, telles que la répartition des entreprises sur l'ensemble du territoire, l'engagement des entreprises pour la parité au sein de l'équipe dirigeante, la mise en œuvre de politiques RSE ambitieuses, et l'empreinte industrielle.

Une analyse de leurs caractéristiques (cf. Figure 11) permet de montrer qu'au moment de leur recrutement, les ETIncelles sont beaucoup plus exportatrices que l'ensemble des PME, et même que les ETI (33 % du chiffre d'affaires est réalisé à l'export en moyenne, contre 10 % pour les PME hors microentreprises et 20 % pour les ETI en France). Ces entreprises montrent également un ratio investissement / chiffre d'affaires élevé, de l'ordre de 7 %.

Enfin, elles connaissent une croissance forte (cf. Figure 12) en surperformant nettement dans l'ensemble des secteurs. C'est notamment visible dans l'industrie, au sein de laquelle évolue plus de la moitié des ETIncelles, et où ces dernières ont un taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires de 7,4 % entre 2019 et 2022, contre 5,1 % pour l'ensemble des PME industrielles en France ; mais aussi dans le commerce : + 20,0 % par an pour les ETIncelles, contre + 6,3 % pour les autres PME du secteur.

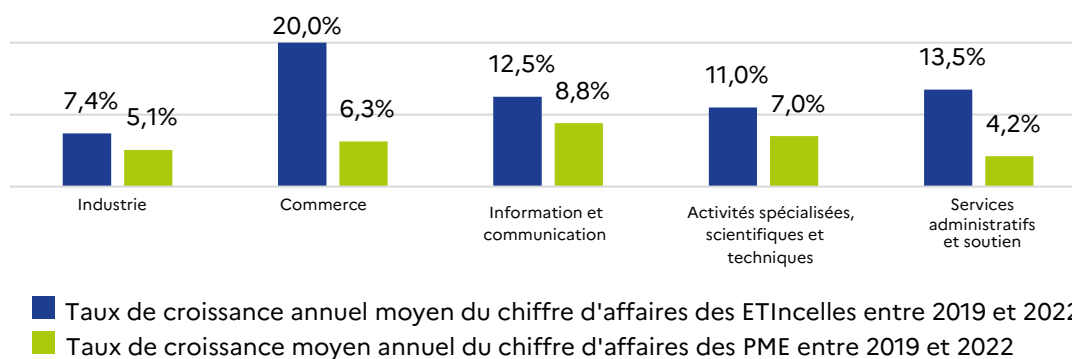
Figure 11. Principales caractéristiques en 2022 des entreprises ayant rejoint le programme ETIncelles à partir de 2023

Promotion	Nbre d'entreprises	Nbre d'entreprises industrielles	Age moyen	Chiffre d'affaires médian	Nbre de salariés médian	Part du CA réalisé à l'export	Ratio Investissement / CA
Promotion 1	50	28	27,1	14 953	103	45%	8%
Promotion 2	50	31	33,2	21 404	100	26%	6%
Promotion 3	51	27	22,1	12 135	74	28%	7%
Promotion 4	46	25	31,3	14 437	69	32%	8%
Total	197	111 (56 %)	28,3	14 958	83	33%	7%

Champ : Entreprises des 4 promotions du programme ETIncelles.

Source : Insee, dispositif Esane – 2022. Traitement DGE – Appariement avec la liste des Siren des entreprises appartenant aux 4 premières promotions du programme ETIncelles.

Figure 12. Taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires pour les ETIncelles et tous les autres PME entre 2019 et 2022



Champ : Entreprises des 4 promotions du programme ETIncelles dans les secteurs principalement marchands non financiers et non agricoles.

Source : Insee, dispositif Esane – 2019 à 2022. Traitement DGE – Appariement avec la liste des Siren des entreprises appartenant aux 4 premières promotions du programme ETIncelles.

En 2024, le cabinet BDO a réalisé une étude pour identifier les PME à forte croissance qui auraient le potentiel de devenir ETI²³, en s'appuyant sur des critères de taux de croissance annuels du chiffre d'affaires et de taux de marge. Environ 1 000 PME ont ainsi été identifiées, issues à 70 % de la

²³ Cabinet BDO pour le METI (Mouvement des entreprises de taille intermédiaire), « Quelles sont les PME à forte croissance et comment les accompagner ? », février 2024.

sphère productive²⁴ et engagées pour 50 % dans des activités à l'international. Leur part de chiffre d'affaires à l'exportation restait cependant faible (moins de 10 %), tout comme le nombre de brevets déposés. Le programme ETIncelles pourra accompagner ce vivier de « PME à potentiel » pour actionner les leviers de leur croissance, pour développer leur réseau territorial et ainsi contribuer au renouvellement du tissu productif français.

Pour en savoir plus :

L. Léveillé, C. Roineau (Insee), « Le tissu productif français par catégorie d'entreprises en 2022 », *Les entreprises en France – Insee Références*, 2024.

Travaux de la chaire etilab (Mines Paris PSL - P. Fleckinger, A. Prévet et al.) :

- Les [lettres](#) de l'etilab.
- P. Fleckinger, A. Prévet, *Décarbonation, réindustrialisation & entreprises de taille intermédiaire*, 2023.

European Commission, Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs, Dachs, B., Siedschlag, I., Yan, W. et al., «Study to map, measure and portray the EU mid-cap landscape», *Final report – Publications Office of the European Union*, 2022.

Haithem Ben Hassine et Ruben Fotso (France Stratégie), « Les ETI, fer de lance de l'économie française depuis trente ans », *Note d'analyse 152*, 2025.

European Investment Bank, Laurent Martin et al., «Hidden champions, missed opportunities – Mid-caps' crucial roles in Europe's economic transition», *European Policy Center*, 2024.

M. Gaignon, A. Mérébier, « Dans un contexte économique ralenti, les ETI ont confirmé leur résilience en 2023 », *Bulletin n°253 de la Banque de France*, 2024.

Cabinet BDO pour le METI (Mouvement des entreprises de taille intermédiaire), « Quelles sont les PME à forte croissance et comment les accompagner ? », 2024.

H. Bacheré (Insee), « Une forte proportion des emplois créés entre 2009 et 2015 sont portés par les entreprises de taille intermédiaire – Insee Références », 2017.

24 Sphère productive : ensemble des activités produisant des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère ; à distinguer des activités présentielle, mises en œuvre localement et visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone.